

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE-BTS- Siège social :56 Avenue Mohamed V 1001 Tunis

La BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE -BTS- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 4 novembre 2015. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes M. Zied KHADIMALLAH et Hichem CHEKIR.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014 (EXPRIME EN MILLERS DE DINARS)

ACTIFS

ACTIFS	Note	31/12/2014	31/12/2013
<i>Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT</i>	3.1	2 976	3 120
Créances des établissements bancaires et financiers	3.2	96 424	113 942
Créances sur la clientèle	3.3	751 304	691 978
Porte feuille –titres d'investissement	3.4	2 350	2 537
Valeurs immobilisées	3.5	7 551	6 618
Autres actifs	3.6	25 822	22 499
Total Actifs		886 427	840 694

PASSIFS & CAPITAUX PROPRES

PASSIFS

PASSIFS	Note	31/12/2014	31/12/2013
Banque centrale et CCP	4.1	2 912	3 711
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	4.2	963	1 047
Dépôts et avoirs de la clientèle	4.3	62 795	52 360
<i>Emprunts et ressources spéciales</i>	4.4	755 976	725 622
<i>Autres passifs</i>	4.5	21 283	19 107
Total Passifs		843 929	801 847

CAPITAUX PROPRES

CAPITAUX PROPRES	Note	31/12/2014	31/12/2013
Capital		40 000	40 000
Réserves		4 090	4 021
<i>Résultats reportés</i>		-5 174	-5 054
<i>Résultat de l'exercice</i>		3 582	-120
Total Capitaux propres	4.6	42 498	38 847
Total Passifs et Capitaux Propres		886 427	840 694

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014
(EXPRIME EN MILLERS DE DINARS)

LIBELLE	Note	31/12/2014	31/12/2013
Passifs Eventuels			
Cautions, avals et autres garanties données Actifs donnés en garanties	6.1	880	641
Total Passifs éventuels		880	641
Engagements donnés			
Engagements de financement donnés	6.2	66 057	68 226
Engagements sur titres (Participations non libérées)	6.3	695	695
Total Engagements donnés		66 752	68 921
Engagements reçus			
Engagements de financement reçus	6.4	33 582	30 588
Garanties reçues	6.5	584 008	523 702
Total Engagements reçus		617 590	554 290

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014
(EXPRIME EN MILLERS DE DINARS)

LIBELLE	Note	31/12/2014	31/12/2013
I Produits d'exploitation Bancaire			
Intérêts et revenus assimilés	5.1	21 236	16 199
Commissions	5.2	3 849	2 775
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières		11	14
Total Produits d'exploitation bancaire		25 096	18 988
II Charges d'exploitation Bancaire			
Intérêts et charges assimilées	5.3	-2 134	-1 664
Commissions encourues Pertes sur portefeuille titres commercial et op.finan			
Total charges d'exploitation Bancaire		-2 134	-1 664
Produit net Bancaire = (I-II)		22 962	17 324
Dot. aux prov. Et résultat des corrections des valeurs/créances, HB et passifs	5.4	-2 822	-3 713

Autres produits d'exploitation	5.5	113	18
Frais de personnel	5.6	-11 700	-9 652
Charges générales d'exploitation	5.7	-3 523	-3 211
Dot aux amorts et aux Prov. sur immobilisations		-1 119	-848
Résultat d'exploitation		3 911	-82
Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires		3	1
Impôt sur les bénéfices		-332	-39
Résultat des activités ordinaires		3 582	-120
Solde en gains/pertes provenant des éléments extraordinaires			-
Résultat Net de la période		3 582	-120
Effets des modifications comptables (net d'impôt)			-
Résultat après modifications comptables		3 582	-120

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014
(EXPRIME EN MILLERS DE DINARS)

LIBELLE	31/12/2014	31/12/2013
ACTIVITES D'EXPLOITATION		
Produits d'exploitation bancaire encaissés	24 540	18 391
Charges d'exploitation bancaire décaissées	- 33	- 43
Dépôts /retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		
Prêts et avances / remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	-56 351	-36 236
Dépôts /retraits de dépôts de la clientèle	4 425	1 177
Sommes versées au personnel et créiteurs divers	-11 252	-10 419
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	-4 248	24 315
Impôt sur les bénéfices	- 35	- 41
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	-42 953	-2 856
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement	0	0
Acquisitions / cessions sur immobilisations	- 2 051	- 386
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	- 2 051	- 386
ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Remboursement d'emprunts	-4 964	-4 484
Augmentation / diminution ressources spéciales	33 217	98 377
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	28 252	93 893
VARIATION DE TRESORERIE		
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice	-16 752	90 651
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	112 794	22 143
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	96 042	112 794

LES NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRÊTES AU 31/12/2014

NOTE N°1 : PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

La Banque Tunisienne de Solidarité créée le 21 Mai 1997, a pour objet de :

- D'ancrer la culture de l'auto développement et de la prise de l'initiative ;
- De créer des offres d'emploi notamment pour les classes sociales les plus démunies ;
- D'intégrer les petits projets dans le tissu économique ;
- De consolider l'effort des associations pour le développement.

La composition du capital de la BTS se présente comme suit:

(exprimé en dinars)

Actionnaires	Nombre d'actions	valeur nominale de l'action	montant total	part en capital
Publics	2 150 300	10	21 503 000	53,76%
Etat Tunisien	1 550 200	10	15 502 000	38,76%
Personnes Morales Publiques	600 100	10	6 001 000	15,00%
CNSS	250 100	10	2 501 000	6,25%
OACA	100 000	10	1 000 000	2,50%
STIR	100 000	10	1 000 000	2,50%
OCT	50 000	10	500 000	1,25%
ONPT	50 000	10	500 000	1,25%
ETAP	50 000	10	500 000	1,25%
Privés	1 849 700	10	18 497 000	46,24%
Personnes Morales	252 200	10	2 522 000	6,31%
Personnes Physiques	1 597 500	10	15 975 000	39,94%
Total	4 000 000	10	40 000 000	100,00%

NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPECIFIQUES

2-1. Note sur le référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers relatifs à la période allant du 1er janvier au 31 Décembre 2014 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux établissements bancaires.

2-2. Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers ont été préparés par référence aux hypothèses de continuité de l'exploitation et de la comptabilité d'engagement ainsi qu'aux conventions comptables de base prévues par le cadre conceptuel de la comptabilité financière.

2.2.1. Règles de prise en compte et d'évaluation des engagements

2.2.1.1 Règles de prise en compte des engagements

Les engagements de la banque sont constatés en hors bilan lors de la prise en compte de l'acceptation de la notification de l'accord de crédit par le bénéficiaire et sont apurés au fur et à mesure des débloques des crédits.

2.2.1.2 Règles d'évaluation des engagements et de détermination des provisions sur les engagements douteux

A. Critères de classification sur les crédits de microprojets

La classification des promoteurs est faite conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 complétée et modifiée par la circulaire de la BCT n° 99-04 du 19/03/1999 et par la circulaire de la BCT n° 2001-12 du 04 mai 2001, et par référence aux termes de la note aux banques n° 93-23 du 30 juillet 1993 en se basant notamment sur le critère de l'antériorité d'impayés pour déterminer la classe du promoteur et par application de la règle de la contagion.

Classe	Retard de paiement
1	Inférieur à 90 jours
2	Compris entre 90 jours et 180 jours
3	Compris entre 180 jours et 360 jours
4	Supérieur à 360 jours

B. Détermination des Provisions individuelles

Les provisions sur les crédits classées sont déterminées sur la base des taux minima par classe d'actif tels que prévu par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 et la note aux banques n° 93-23.

Ces taux se présentent comme suit :

- 20% pour les actifs de la classe 2,
- 50% pour les actifs de la classe 3,
- 100% pour les actifs de la classe 4.

Il est à signaler que l'application, de ces taux, est accompagnée d'un abattement de 90% qui correspond à la couverture du FNG de tous les crédits accordés par la BTS.

Cependant et pour l'exercice en cours la banque a constaté une provision collective sur l'encours des crédits de la classe 0 et des crédits nécessitant un suivi particulier (classe 1), et ce conformément a la circulaire de la BCT 2012-02 du 11 janvier 2012.

C. Détermination des Provisions collectives

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2012-02 du 11 janvier 2012, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2011, des provisions à caractère général dites « provisions collectives ». Ces provisions ont été constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Ces provisions ont été déterminées en se basant sur les règles prévues par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 2 mars 2012.

La méthodologie adoptée par la banque a consisté au :

- Regroupement des engagements classés 0 et 1 en groupes homogènes par nature de débiteur et par secteur d'activité ;

- Calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré en N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ; Les taux de migration moyens ont été calculés sur la période 2010-2014.
- Détermination d'un facteur scalaire par groupe traduisant l'aggravation des risques en 2014. Il est déterminé en rapportant la proportion des impayés et consolidations au niveau des engagements classés 0 et 1 d'un groupe donné de l'année 2014 sur la même proportion en 2013. Ce facteur ne peut être inférieur à 1.

Par ailleurs la banque a considéré les retraitements suivants afin d'éliminer les biais qui peuvent affecter la détermination du facteur scalaire :

- L'application des taux de provisionnements minimaux proposés par la circulaire aux banques n°2012-08.

D. Détermination des Provisions sur actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2013-21 du 30 décembre 2013, la banque a procédé à la comptabilisation des provisions additionnelles par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2014. Ces provisions ont été constituées en couverture du risque net sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans.

Ces provisions ont été déterminées conformément aux quotités minimales prévues par l'article 1 de ladite circulaire :

- 40% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.
- 70% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.
- 100% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Ce taux est appliqué au risque net non couvert soit le montant de l'engagement déduction faite :

- des agios réservés ;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

La dite circulaire stipule que les provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans au 31 décembre 2012 sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013.

2.2.2 Règles de prise en compte des intérêts et commissions sur les engagements

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

Pour les crédits finançant les microprojets, et à chaque date d'arrêté comptable, les intérêts courus et non échus sont inscrits dans les comptes de créances rattachées correspondants par la contrepartie d'un compte de résultat.

Les intérêts afférents aux crédits consentis par la banque et demeurant impayés sont réservés.

Les intérêts réservés ne sont constatés en résultat qu'au moment de leur encaissement effectif.

La comptabilisation des commissions sur les crédits est prise en compte au moment de la constatation du déblocage crédit dans le compte du promoteur.

2.2.3 Règles de classification et d'évaluation des titres

Le portefeuille titres de la banque est composé uniquement des titres de participations.

Ces titres non cotés sont évalués par référence à leurs valeurs mathématiques. Seul les moins-values font l'objet de provisions nécessaires.

2.2.4 Valeurs Immobilisées

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Le coût d'entrée est constitué du prix d'achat et du montant de la TVA non récupérable.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire conformément aux taux d'amortissement prévus par le décret n° 2008/492 du 25/02/2008 :

- * Logiciel et matériels informatiques 33%
- * Matériel de transport 20%
- * MMB 20%
- * Agencements et aménagements 10%
- * Constructions 5%

2.2.5 Ressources spéciales

Ce poste enregistre les ressources extérieures accordées à la BTS tels que le FADES et la BID ainsi que les Ressources spéciales gérées par la Banque telles que : FOSDAP ; FONAPRAM ; FONDS FNE Microprojets et les autres ressources.

C1- Ressources spéciales accordées :

- FOSDAP
- FONAPRAM
- FNE
- ONA-FR
- INTILAK

C2- Emprunt extérieures

- FADES
- BID

C3- Autres principales ressources

- Fonds Tuniso- Belge
- OMS & PDHL
- ETAP
- BG TUNISIA LIMITED
- STORM TATOUINE
- SSI

2.2.6 Engagements de financement donnés

Ce poste comprend notamment les crédits que la banque s'est engagée à mettre à la disposition des promoteurs des petits projets (Clients notifiés et acceptés) et les titres de participations non libérés.

2.2.7 Engagements de financement reçus

Ce poste comprend les garanties reçues du Fonds national de Garantie au titre des crédits micro-projets et PC familial ainsi que les crédits accordés sur les dotations de l'Etat.

NOTE N°3 : BILAN ACTIF

3.1 caisse et avoirs au près de la BCT, CCP, et TGT

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2014 à 2 976 KDT contre 3 120 KDT au 31 décembre 2013 et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2014	31/12/2013
Caisse principale Agence et Caisse auxiliaire		212	74
BCT BID		108	96
CCP exploitation		2 783	3221
CCP agences BTS		26	26
CCP versement TOUMOUH		96	-
Comptes BCT (4010+4012+4024)		267	193
Provision	(1)	-516	-490
TOTAL		2 976	3 120

(1)

Provision Suspends CCP exploitation	-394
Provision Suspends CCP AGENCE	-117
Provision Suspends BCT	-2
Provision Sur Caisse	-3
TOTAL	-516

3-2. Créances sur les établissements bancaires

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2014 à **96 424** KDT contre 113 942 KDT au 31 décembre 2013, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2014	31/12/2013
Compte FADES STB	(1)	18	17
Placements sur le marché inter- bancaire	(2)	95 941	113 541
Intérêts sur placement à recevoir	(2)	464	365
Valeurs non encore imputées		1	18
TOTAL		96 424	113 942

(1) Ce compte enregistre les encaissements nets des décaissements des fonds accordés dans le cadre de la convention signée entre la BTS et le Fonds Arabe de Développement Economique et Social.

(2) Les placements de la BTS au 31 Décembre 2014 se détaillent comme suit :

Banque	Montant	Taux	Durée fin Déc 2014	Date Echéance	Intérêt de Placement
BNA	40 000	5,15%	51	09/02/2015	292
UBCI	16 000	5,19%	28	05/01/2015	65
UBCI	28 941	5,19%	21	09/01/2015	88
STB	10 000	5,10%	14	02/01/2015	20
ATB	1 000	4,6%	(*)	02/01/2015	
TOTAL	95 941				464

(*) Date placement 31/12/2014

3-3 .Créances sur la clientèle

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2014 à 751 304 KDT contre un solde de 691 978 KDT au 31 décembre 2013, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2014	31/12/2013	variation
Crédits non échus	(1)	268 187	237 114	31 073
Crédits impayés	(2)	208 391	188 553	19 838
Dotation FONAPRAM accordée		123 475	117 179	6 296
Dotation FONAPRAM impayée		45 615	40 322	5 293
Intérêts impayés	(3)	30 889	28 778	2 111
Intérêts échus	(4)	590	663	-73
Intérêts à recevoir		215	-14	229
Lignes de crédits servies aux ONG	(5)	132 567	133 998	-1 431
Provisions sur crédits	(6)	-30 844	-28 377	-2 467
Agios réservés	(7)	-31 049	-28 820	-2 229
Clients compte débiteurs	(8)	3 268	2 582	686
TOTAL NET		751 304	691 978	59 327

5) Ligne de crédits servis aux associations

Ce compte enregistre les montants servis aux associations nets des recouvrements encaissés pour les distribuer sous formes de micro crédits dans le cadre de la convention signée entre la BTS et l'Etat Tunisien le 20 septembre 1999 modifier par l'avenant n°4 du 24/08/2011.

Ce compte accuse au 31 Décembre 2014 un solde de 132 567 **KDT** contre 133 998 **KDT** au 31/12/2013, soit une variation négative de **1 431 KDT**.

6) Provisions sur crédits

Ce compte enregistre les provisions effectuées sur les crédits impayés. Il se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Provisions crédit M.T	15 718	14 695	1 023
Provisions crédit FNE	8 776	8 923	-147
Provisions collective	1 284	630	654
Provisions crédit Agence	1 202	972	230
Provisions comptes débiteurs	2 818	2 020	798
Provisions crédit PCF	653	700	-47
Provisions crédit BID	261	300	-39
Provision additionnelle	132	137	-5
TOTAL	30 844	28 377	2 467

7) Agios réservés :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Agios réservés sur crédit M.T	18 112	16 554	1 558
Agios réservés sur FNE	11 763	11 213	550
Agios réservés sur PCF	385	412	-27
Agios réservés sur frais BID	209	219	-10
Agios réservés sur ONA	230	194	36
Agios réservés sur Clients agence	285	204	81
Agios réservés sur FOSDAP	65	24	41
TOTAL	31 049	28 820	2 231

8) Clients comptes débiteurs:

Il s'agit des clients ayant des comptes débiteurs et qui se détaille comme suit:

Désignation	31/12/2014	31/12/2013	Variation
COMPTE CHEQUE	187	185	2
COMPTE COURANT	378	427	-49
COMPTE COURANT ASSOCIATION	19	18	1
COMPTE COURANT PERSONNEL BTS	317	143	174
COMPTE SPECIAL MPJ	1 937	1 338	599
COMPTE SPECIAL PCF	430	471	-41
TOTAL	3 268	2 582	686

3.4 Portefeuille titres d'investissement :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2014 à **2 350 KDT** et se détaille comme suit :

1)- Titres de participation:

Désignation	Montant brut	Provision	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Société tunisienne de garantie	20	0	20	20
Societe sidco	365	-124	241	291
Societe sodis sicar	391	-96	295	312
SIBTEL	69	0	69	69
Societe FRDCM	175	-108	67	111
Societe sodino	2 084	-526	1558	1734
TOTAL	3 104	-854	2250	2537

2)- Emprunt Obligataire:

Désignation	Montant
Emprunt obligataire de l'Etat 2014	100

3-5. Valeurs immobilisées

La valeur nette des immobilisations s'élève au 31 Décembre 2014 à 7 551 KDT contre 6 618 KDT au 31 décembre 2013 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Logiciel Informatique	1 038	580
Fonds de commerce	26	26
Immobilisations en cours	36	183
Matériel Informatique	2 074	1 306
Matériel de Transport	1 570	1 502
Mobilier et Matériel de Bureau	1 186	786
Terrains	1 439	1 439
Constructions	5 608	5 608
Agencements, Aménagements et Installations	2 691	2 186
Total immobilisations Brutes	15 668	13 616
Amortissements	-8 117	-6 998
Total immobilisations nettes	7 551	6 618

Tableau de variation des immobilisations au 31 Décembre 2014 (en dinars)

Désignation	Valeur Brute 31/12/2013	Acquisition 2014	Cession 2014	Valeur Brute 31/12/2014	Taux %	Amort. cumulé au 31/12/2013	Dotation 2014	Reprise 2014	Amort cumulé au 31/12/2014	VCN au 31/12/2014
<u>Immobilisations incorporelles</u>										
Immobilisation incorporelles en cours	0	14 741		14 741		0			0	14 741
Fonds de commerce	26 102			26 102	5%	7 359	1 305		8 664	17 437
Logiciel	580 815	457 569		1 038 384	33%	460 130	237 893		698 024	340 360
Total Immobilisations incorporelles	606 916	472 310	0	1 079 227		467 490	239 198	0	706 688	372 539
<u>Immobilisations corporelles</u>										
Immobilisation corporelles en cours	0	20 923		20 923		0			0	20 923
Terrain	1 439 399	0		1 439 399		0			0	1 439 399
Construction	5 607 840	0		5 607 840	5%	1 779 710	280 392		2 060 102	3 547 738
Materiel informatique	1 305 991	768 190		2 074 180	33%	1 120 154	311 825		1 431 980	642 201
Materiel de transport	1 501 573	68 223		1 569 796	20%	1 325 286	102 785		1 428 072	141 724
Materiel Mobilier de bureau	786 143	399 426		1 185 569	20%	693 334	52 372		745 706	439 863
Agencement Aménagement et Instal	2 185 581	504 990		2 690 572	10%	1 611 758	132 732		1 744 490	946 082
Total Immobilisations corporelles	12 826 527	1 761 752	0	14 588 279		6 530 242	880 107	0	7 410 349	7 177 929
Total Actif Immobilisé	13 433 443	2 234 062	0	15 667 505	0	6 997 732	1 119 305	0	8 117 037	7 550 468

3-6. Autres actifs

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2014 à **25 822** KDT contre 22 499 KDT au 31 décembre 2013, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Assurances		2 555	2 251	303
Etat, impôts et taxes		414	187	499
Personnel, comptes rattachés		3 554	3 269	284
Etat, subvention à recevoir	(1)	120	120	0
Créance sur l'Etat	(2)	6 116	3 756	2 360
Commissions de gestion à recevoir FONAPRAM		3 506	3 102	404
Compte des stocks		5	20	-15
Comptes d'attente et de régularisation		8 288	8 324	-35
Subvention PCF		37	37	0
Commissions de gestion à recevoir ONA		668	465	203
Commissions de gestion à recevoir FOSDAP		26	21	5
Commissions de gestion à recevoir ETAP Autofinancement		0	10	-10
Commissions de gestion à recevoir INTILAK		148	80	68
Commissions de gestion à recevoir STORM		0	2	-2
Comptes centraux et liaisons		147	166	-34
Comptabilité matière		165	766	1 351
Valeur en compensation		257	107	92
Provision pour risque divers		-184	-184	0
TOTAL		25 822	22 499	5 473

(1) Le solde de ce compte correspond au montant des subventions à recevoir de l'Etat au titre des subventions dans le cadre du programme PCF journaliste. Des provisions pour le même montant (120 md) ont été constituées.

(2) Il s'agit des sommes à récupérer de l'Etat dans le cadre:

- de la convention de couverture contre les risques de change relatifs aux emprunts BID et FADES.
- du programme de subvention projet 5000.

NOTE N°4 : BILAN PASSIF

4-1. Banque Centrale et CCP

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2014 à 2 912 KDT contre un solde de 3 711 KDT au 31 décembre 2013, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2014	31/12/2013
Compte CCP exploitation	(a)	2 862	3 673
Compte CCP intérêts TOUMOUH		50	38
TOTAL		2 912	3 711

(a) Ce compte se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Compte CCP 8485-02	2 735	3 546
Compte CCP 3127-81	127	127
TOTAL	2 862	3 673

4-2. Dépôts et avoirs des établissements financiers

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2014 à **963 KDT** contre un solde de **1 047 KDT** au 31 décembre 2013, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2014	31/12/2013
STB Compte Exploitation		12	13
Compte STB PC Familial		845	960
Compte BNA (4688 & 4740)		74	74
Valeurs non encore imputées		32	
TOTAL		963	1 047

4-3. Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2014 à **62 795 KDT** contre un solde de 52 360 KDT au 31 décembre 2013, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2014	31/12/2013
Comptes spéciaux MPJ+PCF		19 585	18 952
Comptes de dépôt		0	870
Comptes spéciaux d'épargne		939	970
Comptes blocage		37 779	30 901
COMPTE CHEQUE		629	185
COMPTE COURANT PERSONNEL BTS		187	143
COMPTE COURANT		231	322
COMPTE COURANT ASSOCIATION		3 445	17
TOTAL		62 795	52 360

4-4. Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2014 à **755 976** KDT contre un solde de 725 622 KDT au 31 décembre 2013, et se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2014	31/12/2013	Variation
FONAPRAM	217 347	199 786	17 561
Prime investissement / Etat	-38 219	-34 748	-3 471
Dotation de L'Etat et Fonds National de l'Emploi, Fin micro crédits	246 161	246 614	-453
Sommes versées par l'Etat 26-26	20 000	20 000	0
Fonds National de l'Emploi FNE MPJ	183 100	173 100	10 000
MPJ FNE Programme spécifique	24 632	21 000	3 632
Programme Subvention Projet 5000	0	9 058	-9 058
Ressources PRD	1 100	1 100	0
Micro crédit OVERSEAS	184	184	0
Fonds Tuniso- Belge	1 857	1 857	0
Fonds British Gaz	1 505	1 505	0
Emprunt FADES	20 893	23 214	-2 321
Emprunt FADES 2	28 941	28 941	0
Micro crédit OMS	18	18	0
Micro crédit PDHL	444	444	0
Ressources Ministère Agriculture MC Grande Culture	10 000	10 000	0
Ressources BID	2 269	2 811	-542
Dettes rattachées emprunt	372	381	-9
Ressources FOSDAP	30 205	26 483	3 722
Subvention à recevoir FOSDAP	-23 678	-22 664	-1 014
Ressources ONA-FR	13 181	10 888	2 293
Ressources ETAP Autofinancement	475	500	-25
Fonds INTILAK	14 990	5 000	9 990
Ressource STORM	197	150	47
Fonds SSI Proj Eco Mentoring	2	0	2
TOTAL	755 976	725 622	30 354

4-5. Autres passifs

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2014 à **21 283** KDT contre un solde de 19 107 KDT au 31 décembre 2013, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2014	31/12/2013
Provisions pour passifs et charges	(1)	730	688
Comptes régularisation et Créiteurs Divers	(2)	20 553	18 419
TOTAL		21 283	19 107

(1) Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Désignation	Note	31/12/2014	31/12/2013
Provisions pour risque fiscal		385	376
Provisions pour risques divers		345	312
TOTAL		730	688

(2) Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Désignation	Note	31/12/2014	31/12/2013
Comptabilité matières		184	765
Comptes liaisons et centraux		4 958	5 145
FNG à payer		1 749	1 249
Personnel, charges à payer		4 655	3 992
Etat, impôts et taxes		1 181	424
Dette envers l'Etat(*)		476	463
Assurances à payer		5 128	5 129
Comptes d'attente		174	217
Comptes de régularisation		859	912
Valeur en compensation		1 120	123
Fournisseur d'immobilisation		69	0
TOTAL		20 553	18 419

(*) Il s'agit des sommes dues à l'Etat dans le cadre de la convention de couverture contre les risques de change relatifs à l'emprunt FADES et BID.

4-6. Capitaux propres

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2014 à 42 498 KDT contre 38 847 KDT au 31 décembre 2013 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Capital	40 000	40 000
Réserves (*)	4 090	4 021
Résultats reportés	-5 174	-5 054
Résultat de l'exercice	3 582	-120
TOTAL	42 498	38 847

(*) Dont **3 393 KDT** qui représentent les réserves pour fonds social.

NOTE N°5 : ETAT DE RESULTAT

5-1. Intérêts et revenus assimilés

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2014 à 21 236 KDT contre 16 199 KDT au 31 décembre 2013 et se détaille comme suit :

Désignation	Notes	31/12/2014	31/12/2013
Produits des placements		6 115	3 305
Intérêts sur crédits	(1)	15 121	12 894
TOTAL		21 236	16 199

(1) : ce compte se détaille comme suit

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Intérêts sur crédits MT	12 575	10 152
Intérêts sur crédits FNE	1 685	2 203
Intérêts sur crédits PCF	179	217
Intérêts sur crédits Agence	534	473
Récupération frais sur crédit BID	148	254
Intérêts sur crédits ONA	0	192
Annulation Intérêts sur crédits ONA	0	-597
Total	15 121	12 894

5-2. Commissions

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Commissions sur mains levées	50	33
Commissions d'études	2 305	1 823
Commissions de gestion FONAPRAM	405	365
Commissions de gestion lignes micro crédits	453	22
Commissions perçues sur opérations avec la clientèle	150	147
Commissions de gestion ONA	203	149
Commissions de gestion FOSDAP	5	2
Commissions de gestion ETAP Autofinancement	15	1
Commissions de gestion INTILAK	68	74
Commissions de gestion STORM	1	2
Commissions de gestion Projet 5000	191	157
Commissions de gestion programme SSI	4	-
TOTAL	3 849	2 775

5-3. Intérêts Encourus et charges assimilées

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Intérêts sur emprunt FADES	1 879	1 547
Intérêts sur emprunt BID	223	74
Autres intérêts	32	43
TOTAL	2 134	1 664

5-4. Dotations aux provisions et résultats des corrections :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Dotation aux provisions CMT + FNE	1 636	3 079
Dotation / Reprise aux provisions collective	654	-425

Dotation / Reprise aux provisions additionnelle	-5	137
Dotation / Reprise aux provisions PCF	-47	4
Dotation aux provisions pour risques	-9	108
Dotation aux provisions pour titres participation	287	234
Dotation aux provisions clients Agence	229	554
Dotation aux provisions suspens trésorerie (CCP...)	77	22
TOTAL	2 822	3 713

5-5. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Autres produits d'exploitation	113	18
TOTAL	113	18

5-6. Frais de personnel :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2014 à 11 700 KDT contre un solde de 9 652 KDT au 31 décembre 2013 et se détaille ainsi:

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Salaires, primes et appointements	9 261	8 125
Charges Sociales	1 706	1 227
Assurances Groupe	444	211
Dotation aux provisions Congés payés et départ à la retraite	237	38
Autres frais	52	51
TOTAL	11 700	9 652

5-7. Autres charges d'exploitation :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2014 à 3 523 KDT contre un solde de 3 211 KDT au 31 décembre 2013 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Entretien et réparation	328	307
Frais de suivi de recouvrement et de contentieux	408	818
Honoraires et autres services	364	216
Publicité et relations publiques	130	182
Intervention Amicale BTS	543	508
Loyers	417	408
Fournitures	222	83
Fournitures non stockées	441	348
Nettoyages et gardiennage	18	12
Impôts et taxes	368	165
Voyages et déplacements	18	44
Autres	266	120
TOTAL	3 523	3 211

NOTE N°6 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

6-1. Cautions, avals et autres garanties donnés:

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2014 à **880 KDT** contre 641 KDT au 31 décembre 2013, et représente les cautions données par la banque aux promoteurs.

6-2. Engagements de financement donnés:

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2014 **66 057 KDT** et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Engagement BTS CMT + FNE	44 408	
Engagement BTS CCT + FNE	2 396	53 396
Engagement BTS Succursale	648	
Engagement BTS dotation FONAPRAM	14 998	12 488
Engagement BTS dotation FOSDAP	99	81
Engagement BTS ONA	2 347	1 359
Engagement BTS BID	22	45
Engagement BTS INTILAK	1 121	857
Engagement BTS ETAP	18	0
TOTAL	66 057	68 226

6-3. Engagements sur titres:

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2014 à **695 KDT** et représente les montants des participations non encore libérées, ce solde se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Participation non libérée sur les titres SODINO	695	695
TOTAL	695	695

6-4. Engagements de financement reçus :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2014 à **33 582 KDT** et représente les engagements de financement reçus de la clientèle.

6-5. Garanties reçues:

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2014 à **584 008 KDT** et représente les garanties reçues du Fonds National de Garantie au titre des crédits micro-projets et PC familial, ainsi que les crédits accordés sur les dotations de l'Etat jusqu'au 31/12/2014.

Ce solde se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Garantie reçue FNG/ MPJ & PCF	386 591	346 085
Garantie reçue sur dotation	197 418	177 616
TOTAL	584 008	523 702

*Mesdames & Messieurs les Actionnaires de la
BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE*

***RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014***

En exécution de la mission de co-commissariat qui nous a été confiée par votre Etablissement, nous vous présentons notre rapport sur les états financiers de la Banque Tunisienne de Solidarité "BTS" arrêtés au 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et règlementaires.

1 - Rapport Sur Les Etats Financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Banque Tunisienne de Solidarité "BTS", comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêté au 31 décembre 2014, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 886.427 KDT y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 3.582 KDT.

2 - Responsabilité de la Direction Pour Les Etats Financiers

Les organes de Direction et d'Administration de la Banque sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

3 - Responsabilité des Commissaires Aux Comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction ainsi que la présentation des états financiers pris dans l'ensemble.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

4 - Justification de l'Opinion Avec Réserves

Nos travaux ont été limités par :

4.1 - Suite à la mise en place par la "BTS" d'un nouveau système d'information exploité à partir de 2012, un écart compensé négatif de l'ordre de 3.378 KDT a été dégagé entre les soldes comptables des "Micros Projets" et des crédits "PC familial" d'une part et les données issues de la base de gestion injectée au système d'information et arrêté à cette date d'autres part

Cet écart compensé se détaille, au 31 décembre 2014, comme suit:

Nature de l'écart		Solde Comptable au 31/12/2011	Solde selon le nouveau système	Ecart en KDT
Engagement clients	Encours PC familial	15 589	11 824	3 765
	Encours microprojet	467 074	462 200	4 874
Avoirs clients	Comptes auxiliaires PCF	(3 292)	66	(3 358)
	Comptes auxiliaires MPJ	(15 699)	(7 040)	(8 659)
TOTAL		463 672	467 050	(3 378)

Par conséquent, l'apurement de ces écarts pourrait avoir un impact significatif sur les engagements de la banque et sur sa situation nette.

4.2 - Des insuffisances au niveau des procédures de justification et d'apurement des suspens de rapprochement des comptes courants postaux.

Ainsi qu'il a été donné en informations au niveau des notes 3.1 et 4.1, les rubriques "Caisse et avoirs auprès de la "BCT", "CCP" et "TGT" et "Banque centrale et CCP", les comptes courants postaux débiteurs et créditeurs dont les soldes respectifs, au terme de l'exercice audité, s'élèvent à 2.783KDT et 2.862KDT font apparaître des suspens de rapprochement non justifiés et non apurés, en faveur et en défaveur de la Banque Tunisienne de Solidarité détaillés comme suit :

	Antérieur à 2014	2014	Total en KDT
Opérations financières non comptabilisées par la BTS			
Encaissements exécutés par la Poste et non comptabilisés	52 862	653	53 516
Décaissements exécutés par la Poste et non comptabilisés	3 319	361	3 681
Opérations Financières comptabilisées mais non exécutées par la Poste			
Encaissements comptabilisés sans figurés sur le relevé de la Poste	50 448	110	50 558
Décaissements comptabilisés sans figurés sur le relevé de la Poste	1 869	377	2 246

Ainsi, nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'impact éventuel de la justification et de l'apurement de ces suspens sur les éléments des états financiers de la Banque.

4.3 - Absence d'un état de rapprochement pour le compte "STB - PC familial", au 31 décembre 2014, qui fait apparaître un solde comptable créditeur de 845 KDT contre un solde sur relevé bancaire de l'ordre de 50 KDT, ne nous permet pas nous prononcer sur l'impact éventuel de la justification et de l'apurement de cet écart sur les éléments des états financiers de la Banque.

4.4 - Des insuffisances dans les procédures de contrôle et de justification comptable de certains comptes, dont principalement, certains comptes inter-siège, les comptes d'attente et de régularisation et les comptes d'assurance, qui n'ont pas été couverts totalement par des provisions pour risques de la part de la Banque ainsi que des insuffisances au niveau des procédures d'apurement des suspens antérieurs.

A cet effet, les opérations "Inter-Siège" renferment des soldes anciens non justifiés, débiteurs et créditeurs totalisant respectivement à 147 KDT et 4.958KDT. De même, les comptes "d'Attente" et de "Régularisation" présentent au 31 décembre 2014 des anciens soldes débiteurs et créditeurs non justifiés de montants respectifs à 8.288 KDT et 174 KDT.

Par ailleurs, les comptes "d'Assurances et Assurances à Payer" actifs et passifs dégagent à la clôture de l'exercice, des soldes anciens débiteurs et créditeurs non justifiés s'élevant respectivement à 2.555 KDT et 5.128 KDT.

En attendant les résultats des travaux d'apurement des suspens liés à ces comptes, nous ne sommes pas en mesure d'établir que ces comptes ne contiennent pas d'anomalies significatives provenant d'erreurs ou d'opérations non autorisées, ni d'estimer l'effet des ajustements sur les capitaux propres de la banque, que les travaux d'apurement pourraient, le cas échéant, mettre en évidence.

5 - Opinion Avec Réserves

À notre avis, sous réserve des incidences des questions évoquées au paragraphe "*Justification de l'opinion*" des points de 4.1 à 4.4, les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque Tunisienne de Solidarité au 31 décembre 2014, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

6 - Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus nous estimons utile d'attirer votre attention sur le point suivant:

Le calcul conformément à l'annexe 3 de la circulaire des établissements de crédits n°91-24 des taux de la provision collective à appliquer par groupe homogène de créance a abouti à des taux nettement supérieurs aux taux minimums fixés par cette note. La Banque a opté par conséquent à l'application des taux minimums. Cette option a eu pour effet de réduire le montant de la provision collective comptabilisée.

7 - Rapport Sur d'Autres Obligations Légales & Règlementaires

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

7.1 - Sur la base de notre examen, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2014.

7.2 - En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. Nous n'avons pas d'observations à formuler à ce sujet.

7.3 - Dans le cadre de notre audit, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la présentation des états financiers.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous signalons que notre examen a mis en évidence certaines insuffisances susceptibles d'impacter l'efficacité du système de contrôle interne ; elles concernent particulièrement le système d'information et les processus opérationnels connexes. Nous avons consigné ces insuffisances dans notre rapport d'évaluation du système de contrôle interne, qui fait partie intégrante du présent rapport, et les avons prises en considération lors de la conception des procédures d'audit.

7.4 - Nous avons procédé à l'appréciation des risques inhérents aux engagements de la clientèle de la "BTS" et à ses participations, conformément aux normes comptables applicables et aux dispositions légales et réglementaires, notamment celles énoncées par les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24, 93-23, 99-04, 2001-12, 2014 -04 et 2012-02.

Nous estimons, en conséquence, que les provisions constituées et les agios réservés par la "BTS" couvrent, au 31 décembre 2014, raisonnablement les risques inhérents aux engagements de sa clientèle et à ses participations.

Tunis, le 19 Octobre 2015

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

ACB
Zied KHADIMALLAH

Cabinet
Hichem CHEKIR

Mesdames & Messieurs les Actionnaires de la
BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE

RAPPORT SPECIAL COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n°65-2001 du 10 juillet 2001, relative aux établissements de crédit, et des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation ;

Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions conclues par la "BTS" pour la gestion de la ligne de financement des micro-crédits et celles pour la gestion des ressources "FOPNAPRAM», "FOSDAP" et « ministère de formation professionnelle et de l'emploi » se sont poursuivies.

Les principaux volumes réalisés au cours de l'exercice 2014 se détaillent ainsi :

- Le montant des commissions perçues par la "BTS" au titre de la gestion de la ligne de financement micro-crédits allouée par l'Etat s'élève à 453 KDT au titre des débloques relatifs à l'exercice 2014 ;
- Le montant des commissions perçues par la "BTS" au titre de la gestion des ressources "FONAPRAM" allouées par l'Etat s'élève à 405 KDT ;
- Le montant des commissions perçues par la "BTS" au titre de la gestion des ressources "FOSDAP" allouées par l'Etat s'élève à 5 KDT.
- Le montant des commissions perçues par la "BTS" au titre de la gestion des ressources "Ministère de Formation Professionnelle et de l'Emploi " allouées par l'Etat s'élève à 191 KDT.

A l'exception des conventions citées ci-dessus, votre conseil d'administration ne nous a pas avisés de l'existence, au titre de l'exercice 2014, de conventions entrant dans le cadre de celles prévues par lesdits articles.

Obligations et engagements de l'BTS envers ses dirigeants

1. La rémunération du Président Directeur Général « Monsieur Mohamed KAANICHE » nommé le 25 septembre 2012 est fixée conformément à l'arrêté de Monsieur le Président du gouvernement du 02 Août 2013 avec date d'effet le 25 Septembre 2012. Elle se compose de :

(En KDT)

	P.D.G
Salaire de base mensuel	0,900
Indemnité de logement	0,200
Indemnité de gestion	0,350
Indemnité de représentation	1,580
Indemnité temporaire pour remboursement des frais de responsabilité	1,120
Indemnité complémentaire pour remboursement des frais de responsabilité	1,550
Un ensemble d'avantages en nature	
• Voiture de fonction (acquise en 2012 pour 69 KDT, amortie au cours de cet exercice à raison de)	13,880
• Bons d'essence	450-Litres par mois
• Frais de communications	2 000 pulsations par trimestre

2. L'encours des crédits accordés par la banque à son Président Directeur Général s'élève au 31 décembre 2014 à 43 137 DT.

3. La rémunération du Directeur Général Adjoint "Monsieur Khelifa SBOUAI" nommé par décision du conseil d'administration lors de sa réunion du 14 Février 2014, est fixée par référence aux termes de la convention collective nationale du personnel des banques et des établissements financiers.

Cette rémunération se compose d'un salaire mensuel, de diverses indemnités et primes, d'un quota de 360 litres de carburant par mois, de la mise à disposition d'une voiture de fonction (acquis fin 2014 pour un montant de 68 980 DT et amorti à hauteur de 38 DT) et du remboursement des frais téléphoniques (50 DT par trimestre) ;

4. L'encours des crédits accordés par la banque à son Directeur Général Adjoint (au titre des exercices antérieur) s'élève au 31 décembre 2014 à 83 618 DT.

5. Le montant des jetons de présence à servir aux administrateurs a été fixé par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 Octobre 2014 à 5000 DT brut par administrateur. La charge supportée par la banque à ce titre s'élève à 45 000DT.

6. Le montant de la rémunération additionnelle à servir aux administrateurs indépendants pour leur qualité de président a été fixé par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 Octobre 2014 à 1000 DT par réunion sans dépasser un plafond de 6000 DT par exercice.

La charge supportée par la banque au titre de l'exercice 2014 s'élève à 2 000DT.

7. Les obligations et engagements de la Banque Tunisienne De Solidarité envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2014, se présentent comme suit (en DT) :

Nature de la rémunération	PDG		DGA		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif Au 31/12/2014(*)	Charges de l'exercice	Passif Au 31/12/2014(*)	Charges de l'exercice	Passif Au 31/12/2014
Avantages à court terme	102 110	12 289	72 086	7 551	47 000	126 000
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	7 887	7 887	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-
TOTAL	102 110	12 289	79 973	15 438	47 000	126 000

(*) Il s'agit des provisions pour congés payés et pour départ à la retraite au titre de l'exercice 2014.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des textes de loi sus-indiqués.

Tunis, le 19 Octobre 2015

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

ACB
Zied KHADIMALLAH

Cabinet
Hichem CHEKIR